

## Education prioritaire: le gouvernement veut en "gommer les imperfections"

Paris, 22 nov. 2020 (AFP) -

Le gouvernement va mener une expérimentation sur l'éducation prioritaire dès septembre prochain dans trois académies afin de "mieux répondre à la diversité des territoires et leurs publics", a annoncé dimanche le ministère de l'Education.

L'expérimentation aura lieu dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes, sur l'année scolaire 2021-2022, pour que l'on sorte d'une logique de zonage, du tout ou rien, pour aller vers une logique où tous les territoires peuvent accéder à l'éducation prioritaire, avec plus de justice et plus de souplesse", explique-t-on au secrétariat d'Etat à l'Education prioritaire.

Il met ainsi en place des "contrats locaux d'accompagnement de trois ans, avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin. Ce travail sera fait académie par académie, mais avec un cadrage et une grille d'indicateurs nationaux".

Le nombre d'établissements concernés doit être fixé avant la fin décembre. Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, qui se tient en ce moment, des ateliers travaillent sur les modalités techniques de sa mise en oeuvre.

"L'objectif de cette expérimentation est de gommer toutes les imperfections de la carte de l'éducation prioritaire. Nous voulons aller vers une aide qui est sur-mesure par rapport à la difficulté réelle et la typologie de l'école", précise le secrétariat d'Etat.

L'idée "est par exemple de pouvoir dire à un territoire +vous êtes aidés même si vous ne vous trouvez pas aujourd'hui dans une zone d'éducation prioritaire+", explique-t-il.

"Avec ces contrats locaux d'accompagnement, mon objectif est de permettre à l'éducation prioritaire de prendre toujours mieux en compte la diversité des territoires et des publics par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués", affirme Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat en charge de l'Education prioritaire, citée dans un communiqué.

Mme Elimas assure "ne pas toucher aux établissements labellisés REP +" et qu'en 2021, "la carte des REP demeure également".

Cette expérimentation se tient dans la lignée d'un rapport confié en octobre 2018 à l'universitaire Pierre Mathiot et à l'inspectrice générale Ariane Azéma pour repenser l'éducation prioritaire, afin de réduire les écarts scolaires liés aux origines sociales des élèves.

Ce rapport se fondait sur un constat: "70% des élèves défavorisés ne sont pas scolarisés en zone d'éducation prioritaire". Et estimait donc "nécessaire d'assouplir" un réseau considéré par beaucoup comme trop rigide.

Un autre rapport, publié en 2018 par la Cour des comptes, dressait un bilan "décevant" de la politique d'éducation prioritaire, sur laquelle s'appuient les gouvernements successifs depuis près de 40 ans.

asm/ctx/cal

Afp le 22 nov. 20 à 15 58.